

Fiche de Données de Sécurité

DENTOCROWN HD



Version: 1

Date de version: 24/07/2023

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 . Identificateur de produit

Nom du produit : DENTOCROWN HD.
N° d'article (utilisateur) : DWNHD50-A1 / DWN50HD-A2 / DWN50HD-A3.
UFI : DAVUVH5RS00E12FS

1.2 . Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3 . Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : **Nom** : ITENA CLINICAL
Rue : Central Parc, Bat B - 97 Allée de la Louve
Code postal/Ville : 93420 Villepinte
Pays : France:
Téléphone : +33(0)1 45 91 30 06
Email : Contact@itena-clinical.com

1.4 . Numéro d'appel d'urgence

France :
 33 (0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 . Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers :

H241	Org. Perox. B	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H372	STOT RE 1	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H413	Aquatic Chronic 4	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2.2 . Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Mises en garde - Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P235	Tenir au frais.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Mises en garde - Réponse

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.
P370+P380+P375	En cas d'incendie: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
P370+P380+P375+P378-li	
P375+P378	

Mises en garde - Stockage

P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P410	Protéger du rayonnement solaire.
P411	Stocker à une température ne dépassant pas ... °C/... °F.
P420	Stocker à l'écart des autres matières.

Mises en garde - Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans...
------	---------------------------------------

Contient

2-Propenoic acid, 2-methyl-, 1,2-ethanediybis(oxy-2,1-ethanediy) ester, 2-Propenoic acid, 2-methyl-, 7,7,9(or 7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl ester, 2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxy-1,3-propanediyl ester, 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol

2.3 . Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, [2-(2H-benzotriazol-2-yl)-p-cresol, CAS: 2440-22-4, EC: 219-470-5] est/sont évalué(s) comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 . Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
Poly(oxy-1,2-ethanediy), .alpha.,.alpha.'-[(1-methylethylidene)di-4,1-phenylene]bis[.omega.-[(2-methyl-1-oxo-2-propen-1-yl)oxy]-			
N°CAS 41637-38-1 N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	30.0% ≤C< 50.0%		H413 Aquatic Chronic 4
cristobalite [1]			
N°CAS 14464-46-1 N°EC 238-455-4 N°IDX	20.0% ≤C< 30.0%		H372 STOT RE 1

Numéro d'enregistrement			
2-Propenoic acid, 2-methyl-, 1,2-ethanediylbis(oxy-2,1-ethanediyl) ester			
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	109-16-0 203-652-6 607-134-00-4 01-2119969287-21-XXXX	10.0% ≤ C < 20.0%	STOT SE 3; H335: C ≥ 10 % H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H335 STOT SE 3 H335
2-Propenoic acid, 2-methyl-, 7,7,9(or 7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14-dioxo-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl ester			
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	72869-86-4 276-957-5 607-134-00-4 01-2119408252-52-XXXX	10.0% ≤ C < 20.0%	STOT SE 3; H335: C ≥ 10 % H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H335 STOT SE 3 H335
2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxy-1,3-propanediyl ester			
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	1830-78-0 217-388-4 607-134-00-4	5.0% ≤ C < 10.0%	STOT SE 3; H335: C ≥ 10 % H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H335 STOT SE 3 H335
2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol			
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	3077-12-1 221-359-1	1.0% ≤ C < 5.0%	H302 Acute Tox. 4 ORAL H317 Skin Sens. 1 H318 Eye Dam. 1 H412 Aquatic Chronic 3
dibenzoyl peroxide [1]			
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	94-36-0 202-327-6 617-008-00-0 01-2119511472-50-XXXX	C ≤ 0.62%	H241 Org. Perox. B H317 Skin Sens. 1 H319 Eye Irrit. 2
2-(2H-benzotriazol-2-yl)-p-cresol			
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	2440-22-4 219-470-5	C < 0.1%	M(Chronic)=1 H317 Skin Sens. 1B H410 Aquatic Chronic 1

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 . Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

Retirer la personne affectée de la zone dangereuse et l'allonger.

En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si la victime est inconsciente, mais respire normalement, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin.

Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur.

Après contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Enlever les vêtements contaminés.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger l'œil intact.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières ouvertes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion :

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs :

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2 . Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 . Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 . Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 . Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 . Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 . Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

6.2 . Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Couvrir les canalisations.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 . Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Ventiler la zone concernée.

6.4 . Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 . Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures de protection :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Tenir à l'écart des sources de chaleur (par exemple, des surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues.

Établir la mise à la terre des conteneurs, des appareillages, des pompes et des installations de ventilation.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Toute poussière doit être évacuée directement au point d'origine.

Éviter de respirer les poussières.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut :

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.

7.2 . Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Protéger du rayonnement solaire.

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Garder sous clef.

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Stocker à l'écart des autres matières.

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.

Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

7.3 . Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 . Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle :**

Pas de données disponibles

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque :

Pas de données disponibles

8.2 . Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés :**

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

**Protection des yeux et du visage**

: **Protection oculaire appropriée :**
Porter un équipement de protection oculaire.

Protections oculaires recommandées :
Lunettes avec protection latérale.

Protection de la peau

: **Protection des mains :**

Type de gants appropriés :
Porter des gants de protection.

Matériau approprié :
NBR (caoutchouc nitrile).
Caoutchouc butyle.

Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

Remarque :

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

Protection du corps :

Vêtement de protection approprié :

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

: **Protection respiratoire nécessaire :**

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

Appareil de protection respiratoire :

Porter une protection respiratoire.

Remarque :

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 . Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solid
Couleur	: Pas de données disponibles
Odeur	: Pas de données disponibles
pH	: Non applicable
Point de fusion/point de congélation	: Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Inflammabilité	: Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Non applicable
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur	: Non applicable

Densité relative	:	1,5
Solubilité(s)	:	Pas de données disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	:	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	:	Pas de données disponibles

9.2 . Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 . Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 . Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 . Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 . Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 . Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 . Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 . Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit est classé Eye Dam. 1 selon le règlement de référence.

Provoque de graves lésions des yeux.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau :

Le produit est classé Skin Sens. 1 selon le règlement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit est classé STOT RE 1 selon le règlement de référence.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit est classé STOT SE 3_H335 selon le règlement de référence.

Peut irriter les voies respiratoires.

Substances :

Pas de données disponibles

Cancérogénicité :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires :

Pas de données disponibles

11.2 . Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 . Toxicité**

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Substances :

Pas de données disponibles

12.2 . Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.3 . Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.4 . Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.5 . Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, [2-(2H-benzotriazol-2-yl)-p-cresol, CAS: 2440-22-4, EC: 219-470-5] est/sont évalué(s) comme PBT ou vPvB.

12.6 . Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 . Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 . Méthodes de traitement des déchets****Élimination des produits/emballages :****Codes déchet :**

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.
Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.
Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.
Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.
Collecter les déchets séparément.
Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.
Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.
En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 . Numéro ONU**

Pas de données disponibles

14.2 . Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de données disponibles

14.3 . Classe(s) de danger pour le transport

Pas de données disponibles

14.4 . Groupe d'emballage

Pas de données disponibles

14.5 . Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6 . Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7 . Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 . Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.
Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne :**Autres réglementations (UE) :****La directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Seveso III-directive] :**

"Peroxydes organiques type A ou type B. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 50 kg
.....A 2. Supérieure ou égale à 1 kg mais inférieure à 50 kg
.....D Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 10 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 10 t".

Tableaux des maladies professionnelles :

Substance	CAS	EC	N° TMP
cristobalite	14464-46-1	238-455-4	RG: 25
diiron trioxide	1309-37-1	215-168-2	RG: 44 BIS

RG 25: Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.. RG 44 BIS: Affections consécutives au travail au fond dans les mines de fer

15.2 . Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**Indication des changements**

Non applicable (première édition de la FDS).

Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H241	Org. Perox. B	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H372	STOT RE 1	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Aquatic Chronic 4	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 24/07/2023

Date de version : 24/07/2023

Date d'impression : 24/07/2023

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.